

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 MAI 2016 à 18 heures 30

L'an deux mil seize, le 23 mai, à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans le lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Henri de LATOUR, Maire, sur convocation qui leur a été adressée le 13 mai 2016, en vertu de l'article L 2121.11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRÉSENTS : MM. de LATOUR, BENEFICE, Mmes ZANCHI, BOUVOT, M. SERRE, Mme GRAND, M. LAFONT, Mme OLIVIER, MM. BERLY, FIGUIERE, ESPAZE, Mme ROUVERET.

M. ANTON donne pouvoir pour voter en son nom à M. de LATOUR

ABSENTS : Mmes GAILLARD, LEBLAND,

Monsieur Patrick BENEFICE est élu secrétaire de séance

**OBSERVATIONS SUR LE PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 AVRIL 2016**

Sans observation, le procès-verbal du Conseil Municipal du 6 avril 2016 est adopté à l'unanimité.

Avant tout débat, Monsieur le Maire propose de modifier ainsi qu'il suit l'ordre du jour :

- Enlever « transfert de compétence urbanisme » puisque le Conseil doit se prononcer entre le 27 décembre 2016 et le 27 mars 2017.
- Ajouter la demande de subvention au Parc National des Cévennes pour la fête de la Châtaigne.

Accord du Conseil Municipal.

AMENAGEMENT TERRAIN DES PLAINES – CHOIX DES ENTREPRISES

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée les résultats de l'appel d'offres pour les travaux d'aménagement des Plaines qui s'établit comme suit :

- Estimation des travaux pour le Maître d'œuvre : 183 287 € HT

- Classement final des offres (classement final des offres avec montant de l'AE.)

Critère 1 : valeur technique de l'offre – note sur 10 – coefficient 6

Critère 2 : prix – note sur 10 – coefficient 4

N° Plis	Entreprises	Critère 1	Critère 2	Note finale	Classement
1	ANDRE TP	2,30	2,61	4,90	6
2	SARL GERMAIN	3,02	4,43	7,45	3
3	LEMBEYE TP	0,00	3,39	3,39	7
4	Grp CABRIT / MICHEL TP	4,00	4,17	8,17	2
5	LEGRAND BTP	3,10	6,00	9,10	1
6	EIFFAGE	1,72	3,39	5,11	5
7	CAZAL TP	1,81	5,22	7,03	4

M. ESPAZE : *Qu'en est-il de l'écoulement de l'eau de Rieumal ?*

M. de LATOUR : *Le ruisseau qui coule le long des maisons Gras et Ramat n'est pas modifié, de l'autre côté, il y aura un contournement du transformateur vers la rivière.*

M. SERRE : *Le ruisseau de Rieumal n'est pas touché.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DESIGNER L'entreprise LEGRAND pour la réalisation des travaux d'aménagement des Plaines au prix de 137 715.55 € HT,
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la signature du marché des travaux des Plaines et leur réalisation.

ASSURANCE DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée les résultats de la consultation pour les assurances de la Commune.

- SMACL: 16 128.33 € TTC par an
- Groupama: 16 169.00 € TTC par an
- MAIF: 13 766.98 € TTC par an

Il précise que toutes ont répondu au même cahier des charges et que le contrat est pour 4 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DESIGNER la MAIF comme assureur de la Commune pour un montant de 13 766.98 € TTC par an,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à cette affaire.

TRANSFORMATEUR ERDF A CALVIAC :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que, dans le cadre des travaux de mise en souterrain des lignes électriques dans le secteur de Calviac et St Bonnet, un transformateur ERDF doit être installé aux abords de la Place de Calviac.

M. ESPAZE : *Est-ce qu'il sera plus décoratif que ceux qui sont dans la rue ?*

M. SERRE : *Il sera un peu plus petit.*

M. de LATOUR : *Ce n'est pas nous qui faisons le design des transformateurs ERDF.*

M. ESPAZE : *A Anduze, ils sont très discrets et très bien intégrés, celui qui est au Pont de la Nogarède est une verrue, il aurait pu être plus discret.*

M. SERRE : *Si ce transformateur est là, c'est pour des raisons techniques.*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande d'ERDF pour l'implantation d'un transformateur sur la parcelle Section B N° 630, d'une superficie de 20 m² environ, au hameau de Calviac.

L'implantation de ce transformateur permettrait l'enfouissement de plusieurs lignes, d'avoir une meilleure quantité d'alimentation et la suppression de plusieurs poteaux et câbles électriques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions de mise à disposition et de servitude avec ERDF ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire.

TERRAIN SURPRESSEUR RIMBAL

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que, dans le cadre des travaux d'A.E.P. Rive Droite, l'implantation d'un surpresseur est nécessaire sur une partie de la parcelle Section C N° 803, appartenant à Madame CHIRAT Hélène.

Il convient que la Commune fasse l'acquisition du terrain sur lequel sera implanté le surpresseur pour un prix forfaitaire de 50 €, l'objet d'une division cadastrale.

M. ESPAZE : *Il est mal placé, n'est-il pas possible de le mettre sur le terrain de la Commune ?*

M. SERRE : *Cela a été envisagé mais il y a déjà le transformateur EDF, et des drains sur ce terrain, il n'est donc pas possible de construire dessus.*

M. ESPAZE : *En arrivant de Cognac, c'est disgracieux.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'acheter à Madame CHIRAT Hélène la partie de la parcelle Section C N° 803 sur laquelle sera implanté le surpresseur au prix forfaitaire de 50 €,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le compromis,
- DIT que Maître VAILLEAU, Notaire à Lasalle, est chargé de l'établissement de l'acte.

DEMANDE DE SUBVENTION – ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Alain SERRE, élu en charge de ce dossier.

- Début 2013 : volonté nationale de faire disparaître les sources énergivores et polluantes telles que les ampoules à incandescences et celles à vapeur de mercure de l'éclairage public,
- Fin 2013 : diagnostic de Nocta Bene montrant la vétusté de nos installations,
- 2014 : disparition des lampes à vapeur de mercure,
- 2015 : les lampes HG ne sont plus produites et interdites,
- Début 2016 : l'entreprise VETSEL, qui nous assure la maintenance, n'a plus de stock et est donc dans l'incapacité de réparer nos points lumineux, soit 132 éclairages,
- Il n'est pas possible de ne changer que l'ampoule et il est obligatoire de remplacer l'ensemble des luminaires qui coûtent entre 700 et 950 € HT, suivant le choix du luminaire et les travaux à prendre en compte. La durée de vie d'une ampoule est d'environ 5 ans donc les 132 points lumineux vont tomber en panne petit à petit avec un coût de maintenance d'environ 90 000 € sur 5 ans.

Notre éclairage public en quelques mots :

- 4280 heures d'éclairage par an
 - 10 armoires de commandes pour 251 points lumineux
 - Coût 20 R pour la puissance des armoires : 4 346 € TTC
 - Consommation (162 023 kwh) : 14 388 € TTC
 - Maintenance : 7 052 € TTC
- Soit en 2012 : 25 786 € TTC

Le but de rénover notre éclairage public est d'éclairer là où il faut, comme il faut et quand il faut, tout ceci en suivant les recommandations du Parc National des Cévennes et des pouvoirs publics.

Pour cela, les recommandations de Nocta Bene, qui préconisaient le remplacement par des ampoules sodium basse pression, ont évolué et les préconisations sont maintenant vers des sources LED qui, à elles seules, permettent de diviser la consommation par

trois, avec une garantie de 5 ans sur lampe et module. L'inconvénient est que ce type de lampe ne peut pas être installé dans n'importe quel luminaire. Son prix est supérieur d'environ 25 % par rapport aux ampoules classiques. Un autre avantage est que l'éclairage peut être modulé et abaissé de 100 % à 10 % suivant les heures nocturnes, chaque luminaire est muni d'un bloc parafoudre et d'un variateur d'intensité.

A cela, il faut ajouter la mise en sécurité des armoires électriques et le remplacement des interrupteurs crépusculaires par des horloges astronomiques qui permettront l'extinction en milieu de nuit si on le désire. L'extinction au milieu de nuit est vivement conseillée par le Parc et les autorités pour permettre une réduction de consommation d'un facteur 5 qui nous permettra d'accéder à une subvention de l'ordre de 80 % (50 % FEDER, 20 % SMEG et 10 % Parc, pour la 1^{ère} tranche de 100 000 €)

Remerciement au SMEG en la personne de Monsieur François ABBOU, élu, et de Monsieur Christian GAUTHIER, Monsieur Xavier WOJTASZAK du Parc National des Cévennes, ainsi qu'au cabinet CEDRE en la personne de Monsieur Adrien CHAPON qui nous a fait cette étude gratuitement. La Commune de Lasalle ainsi que celle de Cendras sont pionnières en la matière.

M. ESPAZE : *Quelle sera l'esthétique des lampes ?*

M. SERRE : *Toutes les lampes de style coûtent environ 200,00€ et sont plus chères que les modernes.*

M. ESPAZE : *Est-ce qu'il y a une idée précise des lampes ?*

M. de LATOUR : *Nous travaillons dessus, les lanternes sont beaucoup plus chères et pas conçues pour les LED, les éclairages modernes le sont. Nous avons opté pour ceux qui vont être les plus discrets, quand ils ne sont pas éclairés, ils ne se voient pratiquement pas, ils sont très plats et droits.*

M. SERRE : *Il y a des endroits qu'il est nécessaire d'éclairer, d'autres où ce n'est pas obligé, cela sera vu par la suite.*

Mme ROUVERET : *Qui a fait le choix ?*

M. de LATOUR : *Ceux qui ont travaillé sur le dossier : M. SERRE, Mme BOUVOT, M. LAFONT et moi-même.*

M. ESPAZE : *Pourquoi la commission des travaux n'a-t-elle pas été réunie ?*

M. SERRE : *Pour les demandes de subvention, nous avons dû travailler dans l'urgence.*

M. ESPAZE : *Depuis que nous sommes élus, c'est toujours dans l'urgence, et nous ne sommes pas là quand vous décidez des travaux.*

M. de LATOUR : *On ne vous voit jamais, si on vous attendait on ne déciderait jamais de rien.*

M. ESPAZE : *Nous ne sommes pas invités aux commissions et vous faites sans nous. Quand je viens pour des informations avec ERDF, vous appelez les gendarmes.*

M. de LATOUR : *Vous êtes sans discernement. Vous n'aviez pas à être là, il s'agissait d'une négociation importante et serrée et vous ne vouliez pas partir. Ce qui n'a rien à voir avec les lumières.*

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune a lancé une étude approfondie pour le remplacement de l'éclairage public dans un souci d'économie d'énergie et en liaison avec la Charte du Parc National des Cévennes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix « Pour », une voix « Contre » (M. ESPAZE) et 1 abstention (Mme ROUVERET) :

- AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires relatives aux demandes de subventions « éclairage public » auprès du Parc National des Cévennes, de la Région, de l'ADEME et du SMEG.

DEMANDE DE SUBVENTION – PROFIL DE Baignade

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'en vertu de la réglementation en vigueur, il convient d'établir des profils de baignade. Leur coût estimé à 5 400 € HT et peut être financé à 60 % (50 % Agence de l'eau et 10 % du Département).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'effectuer les profils de baignade pour un coût de 5 400 €,
- AUTORISE Monsieur le Maire à déposer des demandes de subvention auprès de l'Agence de l'Eau et du Département.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES PARC NATIONAL DES CEVENNES – FÊTE DE LA CHÂTAIGNE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Parc National des Cévennes pour l'organisation de la Fête de la Châtaigne de 2016.

M. BENEFACTE : *Cette année, c'est la 20^{ème} édition de la Fête de la Châtaigne.*

M. de LATOUR : *En questions diverses était prévue une information par Monsieur ANTON sur le goudronnage du chemin de Girbes. Il est absent et fera cette intervention lors du prochain Conseil Municipal.*

SIVOM

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame ZANCHI, déléguée au SIVOM dont elle en est Vice-Présidente.

Madame ZANCHI expose à l'assemblée qu'il y a eu 3 réunions avec uniquement des représentants de Lasalle, Cognac, Soudorgues et Vabres. Depuis le décès de Monsieur Christian PIBAROT, le SIVOM a du mal à fonctionner et depuis le 1^{er} janvier 2016 n'a plus de secrétaire. Le budget est de 6 000 € et Monoblet a demandé à partir mais n'a pas, à ce jour, l'accord de la Préfecture.

Lors des dernières réunions, il n'y avait pas de projet, la mise en place d'un transport est compliquée, et le périscolaire est très lourd à gérer. Les représentants des communes présentes étaient d'accord pour prendre en charge une partie des frais périscolaires au prorata des enfants de leur commune. A l'heure actuelle, seule la Commune de Lasalle en a les frais.

Le SIVOM porte le réseau d'écoles, à savoir : Lasalle, Soudorgues et Monoblet. Monoblet ne veut plus jouer le jeu et le Président, M. ABOU, ne veut plus continuer.

M. BENEFIGE : *Je suis désolé que nous en arrivions là, le SIVOM est la dernière structure existante où Lasalle et les communes environnantes se rencontrent, puisque l'ancien canton a éclaté sur 3 intercommunalités. Je suis contre l'arrêt du SIVOM, il peut fonctionner autour de l'école, Lasalle a la charge d'une école qui accueille des enfants de plusieurs communes, le réseau peut continuer autour de Lasalle et Soudorgues.*

M. de LATOUR : *Il est dommage que le SIVOM envisage de s'arrêter, mais un tel organisme ne peut pas continuer s'il n'y a pas quelqu'un qui l'anime et avec une vision d'avenir. Cela vaudrait le coup qu'il continue mais j'ai l'impression qu'il est très faible.*

M. FIGUIERE : *Je ne vois pas la nécessité de garder une coquille vide.*

Mme ZANCHI : *Monoblet a demandé à sortir du SIVOM mais le Préfet n'a pas donné son accord. Si Monoblet s'en va, St Félix suivra.*

M. FIGUIERE : *Je suis d'accord pour le conserver si ceux qui restent sont partants, mais le conserver pour rien cela sert à quoi ?*

M. ESPAZE : *Si ces communes se retirent, que restera-t-il ?*

Mme ZANCHI : *Lasalle, Soudorgues, Cognac, Vabres, St Bonnet et Ste Croix.*

M. ESPAZE : *Est-ce qu'il est indispensable ?*

M. LAFONT : *Il a l'air de mal fonctionner, est-ce qu'on ne peut pas le mettre en sommeil en attendant ?*

- M. de LATOUR :** *Il faudrait qu'il y ait quelqu'un qui prenne le dossier.*
- Mme ZANCHI :** *Sur le principe, tout le monde était d'accord pour que le SIVOM prenne le périscolaire, quand ils se sont rendus compte de « l'usine à gaz » que c'est, personne ne s'est senti de le faire.*
- M. BENEFICE :** *Je suis d'accord pour le mettre en sommeil, s'il est supprimé, on ne pourra jamais le recréer. A l'heure actuelle, s'il n'a pas été supprimé, c'est parce que les communes ne sont pas dans la même intercommunalité.*
- M. SERRE :** *Il permet aux communes environnantes de participer au fonctionnement de l'école.*
- Mme ROUVERET :** *Les personnes du SIVOM sont démotivées*
- M. BERLY :** *Est-ce qu'il n'y aurait pas une piste si le problème du secrétariat était réglé.*
- M. de LATOUR :** *La question du SIVOM et de son avenir sera à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Municipal.*
- M. BENEFICE :** *Au vu de la modestie actuelle des actions menées, il est possible de fonctionner à minima dès lors qu'il y a un budget primitif, un compte administratif et que la gestion fonctionne. Le problème du secrétariat peut être résolu.*
- M. LAFONT :** *Le SIVOM est également propriétaire du barnum utilisé pendant les différentes manifestations.*

INAUGURATION DE LA MAISON DE SANTE PLURI-PROFESSIONNELLE

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur BENEFICE.

L'inauguration de la Maison de Santé Pluri-Professionnelle aura lieu le 8 juin 2016 :

- à 15 h 30, il y aura une rencontre élus et officiels avec visite des lieux et échanges.
- à 16 h 30, l'inauguration avec prise de parole, ouverte à tout le public.

COMMISSION COMMUNICATION

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur BERLY qui dresse un bilan des actions de la commission « communication ».

Le nouveau site Internet, www.lasalle.fr, a du succès puisque depuis le 25 avril 2016 il y a eu 1 522 sessions, soit une moyenne de 52 sessions par jour et 370 par semaine. Y figurent les activités municipales, ce site est partagé avec les différents acteurs de la

Commune, la régie de coordination aide les associations à y figurer, la commission « communication » aide les autres acteurs de la vie communale.

En septembre, il est prévu une réunion publique.

Mme BOUVOT : *A cette occasion, il sera évoqué le traitement des déchets, le tri, etc... avec la Communauté de Communes Causses-Aigoual-Cévennes « Terres Solidaires » et le SYMTOMA.*

M. BERLY : *Il y a aussi un projet sur la signalétique avec une mise en place d'informations sur les chemins de randonnée de la Commune en lieu avec le tourisme.*

La séance est levée à 19 heures 40.

